



N° de résolution
ou annotation

Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil
tenue le **lundi 29 juin 2026 à 18 h 19** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à
Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur François Pépin, maire
Monsieur Dominic Beaudoin, conseiller siège no 2
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3
Madame Brigitte Bourgeois, conseillère siège no 4
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5
Madame Cathy Maheux, conseillère siège no 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur
François Pépin.

Est également présente :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.

Est absent :

Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 1

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. HYGIÈNE DU MILIEU
3.1 Travaux correctifs émissaire du Centre - DC- C31rev.2
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne que l'avis de convocation
a été transmis conformément aux dispositions de l'article 152 du Code municipal,
ce que le conseil constate. De plus, les membres du conseil présents indiquent
que tous les membres du conseil, pouvant légalement siéger, ont reçu leur avis
de convocation conformément aux dispositions de l'article 153 dudit code.

La séance est ouverte à 18 h 19 par monsieur le maire François Pépin.

154-06-2026

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Bourgeois
APPUYÉE DE : Madame Cathy Maheux

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

N° de résolution
ou annotation

155-06-2026

3. HYGIÈNE DU MILIEU

3.1. Approbation de la directive de changement DC-C31rev.2 – Travaux correctifs de l'émissaire du Centre

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets a fait réaliser des travaux d'assainissement des eaux usées, de remplacement de conduites d'eau potable et d'eau usées, de construction d'un réseau pluvial ainsi que de réfection de la voirie (de 2022 à 2024);

ATTENDU que les travaux sont admissibles à l'aide financière du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ;

ATTENDU que le contrat de construction a été octroyé à Excavations Tourigny inc.;

ATTENDU que des mouvements ont été observés sur plusieurs sections de conduites et de regards de l'émissaire pluvial du Centre en juin 2023;

ATTENDU que les résultats de ces inspections démontrent la nécessité d'effectuer des travaux correctifs sur l'émissaire du Centre;

ATTENDU que le concepteur, Les Services EXP inc., a préparé le plan C01 de 1 daté du 22 avril 2026 présentant les travaux correctifs à réaliser;

ATTENDU que Pluritec a émis la directive de changement no DC-C31rev.2, datée du 25 juin 2026, afin d'autoriser la réalisation de ces travaux correctifs par l'entrepreneur Excavations Tourigny inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Michaël Tousignant

APPUYÉ DE : Madame Cathy Maheux

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve la directive de changement DC-C31rev.2, préparée par Pluritec, relativement aux travaux correctifs de l'émissaire du Centre;

QUE ces travaux soient réalisés conformément aux plans et devis préparés par Les Services EXP inc. ainsi qu'aux conditions prévues à la directive de changement;

QUE les travaux correctifs ne soient pas soumis au ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) en vue d'une réclamation d'aide financière considérant que la réclamation d'aide financière a été transmise et est actuellement en fin de processus d'analyse;

QUE le coût de ces travaux correctifs soient répartis entre : ministère des Transports et de la Mobilité durable (2/3) et la Municipalité (1/3) (TECQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS



N° de résolution
ou annotation

156-06-2026

Province de Québec

Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Aucune question.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

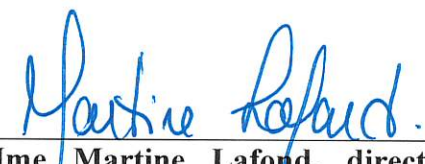
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Bourgeois
APPUYÉE DE : Madame Cathy Maheux

ET RÉSOLU :

QUE la présente séance soit levée à 18 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS


M. François Pépin, maire


Mme Martine Lafond, directrice
générale et greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

